

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Présence de sangliers dans les zones péri-urbaines de Nîmes

Nîmes, le mardi 12 mai 2026

Les services de la préfecture et de la Ville de Nîmes se sont réunis lundi 11 mai avec les acteurs concernés pour lutter contre la présence de sangliers dans les zones péri-urbaines de la commune et plus spécifiquement dans celle du Parc Pichon-Chirac.

Cette réunion, qui fait suite à de nombreux échanges préalables, a permis d'acter des décisions prises conjointement avec l'association des louvetiers, la société communale de chasse de Nîmes et les forces de l'ordre.

« Avec la préfecture et l'ensemble des partenaires mobilisés, nous prenons les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la tranquillité des habitants face à la présence de sangliers. » explique Nicolas Nadal, adjoint à la sécurité, à la tranquillité et à l'espace publics. « La régulation du sanglier est aujourd'hui un enjeu important dans les zones péri-urbaines. Cette mobilisation collective permet d'agir de façon adaptée et responsable. » complète Julien Roussel, Conseiller municipal délégué à l'animation de la vie locale et à la chasse

Dans les jours qui arrivent, un protocole de piégeage sera mis en place dans les secteurs les plus concernés de la commune. Celui-ci, déjà utilisé dans d'autres secteurs de la ville, permettra de prélever les sangliers en toute sécurité pour les habitants.

Pour rappel, l'espèce sanglier est classée espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD).

Contacts presse :

#### Ville de Nîmes

Amélie Bozio

Chargée des relations presse

04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32

[amelie.bozio@ville-nimes.fr](mailto:amelie.bozio@ville-nimes.fr)

Isabelle Lécaux

Directrice de la communication

04 66 76 72 56

[isabelle.lecaux@ville-nimes.fr](mailto:isabelle.lecaux@ville-nimes.fr)

#### Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 33

Mél : [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)